



Association sans but lucratif - Enseignement secondaire

Place Jean Vander Elst, 25 – 1180 Bruxelles
Tél : 02/345.46.26 – Fax : 02/345.42.50

Avenue Fontaine Vanderstraeten, 11 – 1190 Bruxelles
Tél : 02/344.44.10 – Fax : 02/345.12.55

Circulaire d'information n°14bis

Organisation de la fin de l'année scolaire – degré différencié

Uccle, le 22 mai 2018

Madame, Monsieur, Chers parents,

A l'approche de la fin de l'année scolaire, nous vous communiquons, dès à présent, les informations essentielles pour que chaque élève puisse se préparer le mieux possible aux révisions et aux épreuves du CEB.

1. Bulletin formatif n°4 :

Le dernier bulletin formatif sera remis à votre enfant **le jeudi 30/5 ou le vendredi 1/6**. Après signature des parents, il doit être remis au plus vite aux titulaires et ce avant le lundi 11 juin.

2. Mise en ordre des cahiers et des agendas :

Conformément à l'engagement pris par les parents et l'élève à l'inscription, les cahiers, l'agenda, les interrogations et contrôles doivent être en ordre, classés et conservés à domicile jusqu'à la fin du secondaire. Ils sont sous la seule responsabilité des parents et des élèves.

3. Examens :

Les épreuves du CEB commenceront le vendredi 15 juin et se termineront le jeudi 21 juin selon l'horaire qui vous sera communiqué.

Les élèves quittent l'école selon l'horaire qui leur sera distribué.

Un élève malade le jour d'une épreuve du CEB doit présenter un certificat médical, dès son retour à l'école ou, en cas d'absence prolongée, au plus tard le deuxième jour qui suit le début de son absence. Nous vous invitons à prévenir l'école de l'absence de votre enfant le plus rapidement possible. Nous insistons pour que les élèves portent une tenue conforme au règlement de l'Institut.

Tricherie

Afin de limiter la tricherie, l'élève se présentera à son banc sans veste et sans cartable ou sac. Il est autorisé à garder uniquement une farde plastique transparente contenant crayon, stylo, Bic, gomme, compas, latte, etc. (les plumiers et autres contenants ne sont pas admis sauf s'ils sont transparents).

L'élève ne pourra avoir que le matériel distribué (feuilles de brouillon de l'Institut et documents du CEB). Il est interdit d'échanger, de prêter, de donner son matériel à un autre élève (même si son examen est terminé).

En cas de fraude avérée, l'élève sera sanctionné par un zéro pour l'épreuve qu'il passait.

Comportement général

- Il est interdit de manger ou de boire autre chose que de l'eau et de se rendre aux toilettes durant les épreuves.
- Les élèves qui quittent le local d'épreuve ne peuvent traîner ni dans les couloirs, ni dans la cour de récréation, ni aux abords de l'école : ils sont priés de retourner directement chez eux.

4. Remise des bulletins et rencontres parents-professeurs :

Les bulletins sont remis uniquement aux parents ou responsables le **mardi 26 juin de 15h à 20h**. Aucun bulletin ne sera remis en dehors de cette période. C'est alors que nous vous demanderons de confirmer **la réinscription** et pour les élèves de 2D le **choix de l'option** pour la rentrée prochaine. Les parents qui ne seraient pas en ordre de paiement des frais scolaires sont priés de prendre contact avec l'économat dans les délais les plus brefs.

De plus, le **mercredi 27 juin**, vous aurez l'occasion de rencontrer les professeurs des différentes branches et de consulter les copies **de 8h15 à 12h** si vous le souhaitez.

5. Dépôt des recours externes contre la décision des conseils de classe de fin d'année :

Les parents de l'élève auquel l'octroi du CEB a été refusé peuvent introduire un recours. L'introduction du recours est précédée d'un entretien avec la direction de l'école ou le titulaire de la classe fréquentée par l'élève afin d'expliquer les raisons du refus d'octroi. Le formulaire d'introduction du recours (transmis lors de la remise du bulletin) doit être adressé par courrier recommandé auprès de l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la notification de l'école ou de l'inspecteur. Une copie de ce recours doit être envoyée simultanément à la direction de l'école.

*Monsieur Jean-Pierre HUBIN
Administrateur général
Recours CEB
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES*

Un accusé de réception est envoyé à chaque requérant.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux la fin de l'année scolaire, nous vous prions de compléter et de signer la feuille-réponse ci-jointe et de la remettre au titulaire de votre enfant. Convaincues que vous mettrez tout en œuvre pour que ce dernier trimestre se termine de façon positive pour vos enfants, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Gaëlle Cario
Directrice

Christine Delmelle
Sous-directrice

Sarah Roger
CPE

Talon-réponse

A remettre au titulaire le plus rapidement possible et au plus tard le mercredi 30 mai.

Nous soussignés,, parents ou responsables de

..... (nom de l'élève) de(classe)

1. Avons pris connaissance de la circulaire du 22 mai 2018
2. Viendrons chercher le bulletin et souhaitons être reçus par le titulaire de préférence vers :
15h00 - 15h30 - 16h00 - 16h30 - 17h00 - 17h30 - 18h00 - 18h30 - 19h00 - 19h30

Signature